

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 06 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Marc Côté-Sauvé,
Madame Céleste Simard,
Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2024-05-78 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2024-05-79 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés :

Administration

MAMH

Vol sur le territoire de Lemieux

Égout et assainissement

Nettoyage de la station de pompage

Voirie

Camion de gravier petit-Montréal et Meunerie Patoine

Édifice et équipement

Changement toilette à l'église et du robinet de la cuisine dans la salle communautaire

ADOPTÉE

2024-05-80 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2024 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2024-05-81 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 AVRIL 2024

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 avril 2024 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2024-05-82 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.04.2024 pour valoir comme ci-au long reproduite et formant un total de 47 693.19\$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : mars 2024 Valeurs déclarées : 5 000.00\$

2024-05-83 ADOPTION DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport des permis de construction tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

INVITATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Les membres du conseil municipal ont été conviés à une rencontre qui permettait de faire part de leurs préoccupations. Cette rencontre aura lieu le 07 mai 2024 à l'Hôtel Le Victorin à Victoriaville.

URBANISME :

2024-05-84 DEMANDE D'AUTORISATION AU CPTAQ POUR LE LOT 6 233 369 À LA SUITE D'UNE SUCCESSION.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Robidoux au nom de la succession Jean-Paul Robidoux dit Pichette a fait une demande d'autorisation auprès du CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à fusionner les lots 4 477 810 et 6 233 369;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce transfert, les lots formeraient une superficie totale de 127.55 ha avec les lots 4 477 621, 4 477 620., 4 478 738 où le demandeur exploite une ferme laitière avec sa conjointe;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés sont contigus à la terre à bois reçue par monsieur François Robidoux aux termes d'un legs particulier (lots 4 477 574, 4 477 575);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est agriculteur et travaille sur la ferme familiale depuis 1983. Il exploite les lots visés en location car ceux-ci constituent une partie de la ferme familiale. En 2011 il s'est associé à son père sous le nom de ferme Jean-Paul Pichette snc. et maintenant il exploite la ferme laitière avec sa conjointe sous le nom de ferme du Bar Laitier inc. suite au retrait de son père;

CONSIDÉRANT QU'en obtenant l'autorisation de racheter les droits indivis de son frère, le demandeur deviendra propriétaire des terres nécessaires à son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme à notre réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lemieux avise la Commission qu'il n'y a aucune objection à la demande;

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet.

ADOPTÉE

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT :

2024-05-85 SOUSSION POUR L'INSTALLATION D'UN ENREGISTREUR ÉLECTRONIQUE DE DÉVERSEMENT AU POSTE POMPAGE PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection du 08 septembre 2023 faite par monsieur Dominic Bourgoïn, inspecteur en environnement, il fut fait mention d'un E.E.D. ;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il y a un déversement la municipalité est dans l'obligation de faire installer un enregistreur électronique de déversement;

CONSIDÉRANT QU'une soumission fut demandée auprès de Kopers;

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat à Kopers et d'effectuer l'installation d'un enregistreur de débordement au poste de pompage principal au coût de 7 760.00\$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

2024-05-86 NETTOYAGE DE LA STATION DE POMPAGE

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de faire effectuer le nettoyage de la station de pompage selon la loi en vigueur par la firme Vacuum Drummond.

ADOPTÉE

VOIRIE:

2024-05-87 SOUSSION TRAVAUX ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'épandage d'abat-poussière dans tous les chemins identifiés dans la demande d'appel d'offres sur invitation, et que les trois entreprises ont déposé leurs soumissions, dont :

Nom de l'entreprise	Prix du litre 1er passage (Environ 35 640 litres)	Prix du litre 2 ^e passage (Environ 35 640 litres)
Environ Solutions Canada Inc.	0.372\$ du litre	Même prix
Les Entreprise Bourget Inc.	0.4465\$ du litre	Même prix
Groupe FJH Construction Inc.	0.45\$ du litre	Même prix

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford s'engage à partager ledit mandat d'épandage d'abat-poussière avec la municipalité de Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont identifié leurs besoins de quantités estimées en litres et se détaillant comme suit;

Municipalités	Premier passage	Deuxième passage
Sainte-Marie-de-Blandford	25560 litres	25 560 litres
Lemieux	10 080 litres	10 080 litres

CONSIDÉRANT QU'une répartition de la facture sera divisée selon le nombre de litres réels épandus dans chacune des municipalités, et ce, selon le prix soumis par le soumissionnaire;

SUR PROPOSITON DE monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'étendre 10 080 litres de chlorure de calcium aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2024 aux prix 0.372\$ le litre, taxes en sus, et de mandater la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford auprès d'Environ Solutions Canada Inc.

ADOPTÉE.

2024-05-88 TRAVAUX À PRÉVOIR SAISON 2024

Liste des travaux :

Rechargement :

- Rang de la Belgique /Rang A
- Rang de la Rivière pour 300 mètres
- Chemin de la Butte

Nivellement :

- Chemin de l'Église Nord
- Chemin de l'Église Sud
- Rang de la Rivière
- Chemin de la Belgique
- Chemin de la Butte

Asphaltage :

- Rang des Cyprès
- Rang du Domaine
- Rang du Petit-Montréal
- Église

Abat poussière :

- Chemin de l'Église Nord
- Rang de la Belgique
- Rang de la Butte

Accotement

- Rang de la Rivière

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des travaux à prévoir pour la saison 2024.

ADOPTÉE

2024-05-89 FLÈCHE SUR LE CAMION MUNICIPAL

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'installation d'une flèche sur le camion municipal par l'entreprise Michael Bluteau au montant de 2405.00 taxes non incluses.

ADOPTÉE

2024-05-90 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de commander des panneaux de signalisation suivants Au montant de 643.08 \$ taxes non incluses

- Balise de danger à droite 3 x 33.25 = 99.75
- Balise de danger à gauche 3 x 33.25 = 99.75 \$
- Route barrée dans distance de 3 km = 68.16 \$
- Route temporairement fermée à la circulation 2 x 68.16 \$ = 136.32 \$
- Acc. Complet type 2 (2 par poteau) 25 x 2.60 \$ = 65.00 \$
- Acc. Complet type 3 (2 par poteau) 25 x 1.25 \$ = 31.25 \$
- Adaptateur pour fixer 2 noms de rue 4 x 18.30 \$ = 73.20 \$
- Adaptateur pour fixer 1 nom de rue 5 x 13.93 \$ = 69.65 \$

ADOPTÉE

RENCONTRE MTQ

En 2023, le conseil municipal a acheminé une demande auprès du MTQ concernant la sécurité piétonnière de nos citoyens dans le périmètre urbain. Le ministère de Transport du Québec a convié monsieur le maire ainsi que madame Simoneau à une rencontre tenue le 16 avril dernier. Voici le résultat de l'analyse du dossier : Il n'y a aucune possibilité d'implanter un trottoir cependant nous pourrions faire l'installation d'un radar pédagogique. Le conseil donnera suite en 2025 quand la subvention pour le radar pédagogique sera en vigueur.

PETIT-MONTRÉAL CIBLÉ PAR DES VOLS

Depuis quelques semaines les citoyens du Petit-Montréal sont victimes de vol. Bien que ces citoyens soient munis de système d'alarme et de chien les voleurs sont très bien réseautés. Alors le conseil municipal demande à tous les citoyens de demeurer vigilants et de ne pas se faire justice eux-mêmes.

2024-05-91 CIRCULATION PETIT-MONTRÉAL

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents de demander auprès de la Sureté du Québec d'effectuer un suivi des camion lourds qui circulent dans le Petit-Montréal.

ADOPTÉE

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2024-05-92 BLOC DE BÉTON POUR PROTÉGER LA GÉNÉRATRICE

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter des blocs de béton pour protéger la génératrice des impacts.

ADOPTÉE

2024-05-93 FONDS RÉGIONAL ET RURALITÉ (FRR) - DÉPÔT DU PROJET CRÉATION DE L'ESPACE CAFÉ COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la résolution 2023-11-191 est abrogé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Lemieux dans le cadre du Fonds régional et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lemieux appuie le projet;

EN CONSÉQUENCE SUR PROPOSITION DE monsieur Martin Blanchette IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS CE QUI SUIIT :

1. PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX; La municipalité participe au projet création de l'espace café communautaire au montant de 17020.40\$.
2. FONDS : Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 85 102.00\$ soit affecté à même son enveloppe, dans le cadre du Fonds régional et ruralité. (FRR).
3. SIGNATURE : Le conseil municipal autorise madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-94 ENTRETIEN GÉNÉRAL TOILETTE ET ROBINET

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de procéder aux travaux d'entretien général soit de remplacer la toilette à l'église ainsi que de réparer le robinet de la cuisine dans la salle neuve.

ADOPTÉE

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire a participé à la dernière réunion de la MRC tenue le 17 avril dernier.

Il y fut question :

- FINANCES - Attribution des fonds;
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE;
 - Avis de conformité - Municipalité de Saint-Sylvère
 - Plan d'intervention en infrastructure routières locales - Demande de subvention et mandat d'accompagnement
 - Demande d'appui - Projet « Renaturalisations de la rivière du Moulin
- GÉNÉRAL
 - Programme de subvention au transport adapté (PSTA)
 - Demande de financement - Transport des personnes de la MRC de Bécancour
 - Prolongation Entente de vitalisation de la MRC de Bécancour
 - Projet de reboisement avec Arbres Canada sur les terres publiques (sous la gestion de la MRC de Bécancour) à Bécancour contrat de plantation
 - Travaux sur les lots intermunicipaux
 - Avenant au protocole FRR - volet 2 entre la MRC et Les loisirs Jenlumiri inc. projet de pumphack Secteur Précieux-Sang

RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Céleste Simard nous fait un résumé de sa rencontre du 23 avril

La Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet - Yamaska a initié depuis plusieurs années une réflexion sur la gestion des matières organiques.

Le citoyen reçoit des sacs de couleurs et un contenant afin d'accumuler sa matière organique en cuisine, pour ensuite déposer ce sac dans son bac de déchets. La séparation de la matière organique est ensuite effectuée par la robotique dans un centre spécialisé à cet effet.

INCENDIE :

SSRRMRCB est fier de nous annoncer l'arrivée de deux nouveaux préventionnistes soient Virginie Demers et Alex Blanchette.

LOISIRS :

Le projet gazebo avec toit rigide sur dalle de béton est débuté.

BIBLIOTHÈQUE :

2024-05-95 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE FRAIS DE DÉPLACEMENTS 2024

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les frais de déplacements du délégué (M. Martin Blanchette) et des membres de la bibliothèque (Mme Lucie Blanchette, Mme Annette Belisle) qui participeront à l'assemblée générale du réseau biblio 2024.

ADOPTÉE

COURS D'EAU : Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Toutes les questions ont été répondues.

CORRESPONDANCE :

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2024 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-05-96 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h09.

ADOPTÉE

Je, Jean-Louis Belisle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

